

VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 99-11

page 1 de 2

SERVICES AFFECTÉS: Tous les services
DESTINATAIRES: Conseillers et employés municipaux
OBJET: RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE
RÉFÉRENCES:
DATE D'ÉMISSION: 1999 02 08
RÉVISÉE LE: 2006 12 12, 2011 10 11
ÉMISE PAR: *Suzanne Coulombe*
NOM ET POSTE: Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière

1) Application et admissibilité:

Le monde municipal est complexe et regroupe plusieurs intervenants. Autant les employés que les conseillers doivent oeuvrer pour le bien de l'ensemble de la population. Cette directive vise à reconnaître le travail et l'engagement de chacun d'eux ayant complété 5 années de service et plus à la Municipalité de même qu'aux conseillers ayant complété un mandat de quatre années consécutives au sein du Conseil de Ville.

2) Barème des récompenses des employés municipaux:

a- Cinq années de service:

- blouson personnalisé avec écusson de la Ville
- certificat signé par le Maire

b- Dix années de service:

- présent d'une valeur de \$100.00 (montre)
- prime de \$100.00
- certificat signé par le Maire

c- Quinze années de service:

- présent d'une valeur de \$150.00 (au choix)
- prime de \$150.00
- certificat signé par le Maire

d- Vingt années de service:

- présent d'une valeur de \$200.00
- prime de \$200.00
- certificat signé par le Maire

e- Vingt-cinq années de service:

- présent d'une valeur de \$250.00 (montre en or ou bon d'achat d'une boutique)
- prime de \$250.00
- certificat signé par le Maire

f- Trente années de service:

- ensemble de mallettes de voyage ou coffre-fort
- prime de \$300.00
- certificat signé par le Maire

g- Départ en retraite: (avec moins de dix années de services)

- présent d'une valeur de \$50.00 (au choix)
- certificat signé par le Maire

h- Départ en retraite: (après un minimum de dix années de service)

- présent d'une valeur de \$100.00 (au choix).

3) Barème des récompenses des conseillers municipaux:

- a- Tous les conseillers municipaux recevront, au début de leur premier mandat de quatre années consécutives, un blouson portant leur nom et l'écusson de la Ville.
- b- Tous les conseillers municipaux recevront, au terme de leur second mandat totalisant huit années consécutives, un présent d'une valeur de \$100.00 et un certificat signé par le Maire.
- c- Tous les conseillers municipaux recevront, au terme de leur troisième mandat totalisant douze années consécutives, un présent d'une valeur de \$150.00 et un certificat signé par le Maire.

N.B. Tous les présents seront personnalisés et identifiés par la Ville.

Dans la présente politique, l'usage du masculin n'est nullement discriminatoire; il ne vise qu'à en faciliter la lecture.